

CoRDIS

Rôle de la séance publique du 25 juin 2021

9 heures

En raison de la situation sanitaire et des consignes émises par les pouvoirs publics qui imposent de prendre des mesures de précautions exceptionnelles, la séance publique du CoRDIS se déroulera par visioconférence.

Pour toute demande de participation, merci de bien vouloir vous adresser par courriel à l'adresse suivante : greffe-cordis@cre.fr

Dossier n° 08-38-21

Rapporteur : Mme Jennifer CORRADI

Demande de règlement de différend

Nom des parties

Demandeur : Société Gazonor

Défendeur : Société GRTgaz

Représentant des parties

Maîtres Olivier FREGET et Antoine LABAEYE

Maître Rémy COIN